



Octobre 2025

Les soutiens à l'agriculture ultramarine : Bilan 2024

Note Observatoire n°2025 01

Résumé

Les aides versées au secteur agricole et agroalimentaire dans les Outre-mer représentent 638,4 millions d'euros en 2024.

Ce sont ces subventions qui sont détaillées dans la présente note.

Elles sont en croissance de 4 % par rapport à 2023 et atteignent le niveau le plus haut sur les 8 dernières années. Cette croissance est essentiellement portée par les versements accrus pour les aides FEADER du deuxième pilier de la PAC, la hausse des soutiens à la filière canne-sucre-rhum, la hausse de la consommation de fonds de secours et la mobilisation importante des aides exceptionnelles fruits et légumes et bananes. Cependant, les aides POSEI sont en recul de 4 % par rapport à 2023.

A ces aides versées s'ajoutent d'autres formes de soutiens financiers, que sont notamment les régimes de fiscalité réduite sur le rhum et les exonérations/allègements de cotisations sociales, évalués au total à 197,3 millions d'euros. **Le bilan des soutiens publics pour le secteur agricole et agro-alimentaire dans les Outre-mer, comprenant le régime de fiscalité appliqué aux rhums et les allègements de cotisations sociales, est donc de 835,8 millions d'euros.**

Ne sont pas intégrés, pour des raisons d'homogénéité et de disponibilité de données, les dispositifs génériques de défiscalisations outre-mer ou des appuis indirects tels que les différentiels d'octroi de mer.

Rappel

L'observatoire de l'économie agricole d'Outre-mer, service de l'ODEADOM, a pour mission de fournir un éclairage sur les différents soutiens publics aux filières agricoles ultramarines. La présente note, basée sur le recensement des soutiens auquel participent de nombreuses structures, est une courte synthèse des données relatives aux aides versées au cours de l'année 2024.

Méthodologie

Les bilans réalisés dans cette note concernent l'ensemble des **soutiens octroyés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024**. À ce titre, les données peuvent légèrement différer de celles relatives aux années de programme POSEI (les paiements vont du 16 octobre d'une année au 15 octobre de l'année suivante) ou de celles de programmations annuelles des crédits du FEADER. Il s'agit bien de paiements réalisés au cours de l'année civile par les différents organismes (ou de réduction d'impôts ou de cotisations dans l'année) et non d'engagements. L'ensemble des données présentées dans cette note sont issues des remontées des informations de paiements par les services de l'État en charge des dispositifs : ODEADOM / DAAF / ASP / FranceAgriMer / MOM / MASA / OFB. Il est à noter que les mesures du FEADER (mesures 7, 8, 17, 19 et 20) et l'assistance technique du POSEI n'appuyant pas directement le secteur agricole ont été retirées dans la comptabilisation de ce bilan des aides à l'agriculture ultramarine.

Pour l'année 2024, les données concernant les aides spécifiques à l'agriculture mises en place par les Collectivités ont été ajoutées lorsqu'elles étaient disponibles. Elles n'étaient cependant pas intégrées les années précédentes.

1 Bilan des aides versées en 2024

En 2024, les aides versées au secteur agricole et agroalimentaire s'élèvent à **638,4 millions d'euros**, à raison de :

- **324,3 millions d'euros** versés au titre du Programme d'Options Spécifiques à l'Éloignement et à l'Insularité - POSEI (montants FEAGA cumulés au complément national dit « CIOM », d'une hauteur de 44,6 millions d'euros), programme correspondant à la déclinaison du premier pilier de la PAC pour les DROM (hors assistance technique) ;
- **182,5 millions d'euros versés au titre des aides nationales**, comprenant des aides non spécifiques à l'agriculture ultramarine (France Relance, Ecophyto, aides exceptionnelles Fruits et Légumes), des aides spécifiques (fonds de secours, crédits d'orientation territorialisés...) et les aides nationales de la filière Canne-Sucre-Rhum ;
- **125,6 millions d'euros** versés au titre du second pilier de la PAC (mesures en soutien des secteurs agricole et agroalimentaire uniquement) ;
- **4,5 millions d'euros** versés au titre d'aides spécifiques mises en place par les Collectivités pour l'agriculture ;
- **1,6 millions d'euros** versé au titre de l'Organisation Commune de Marché, fruits et légumes (Programmes Opérationnels).

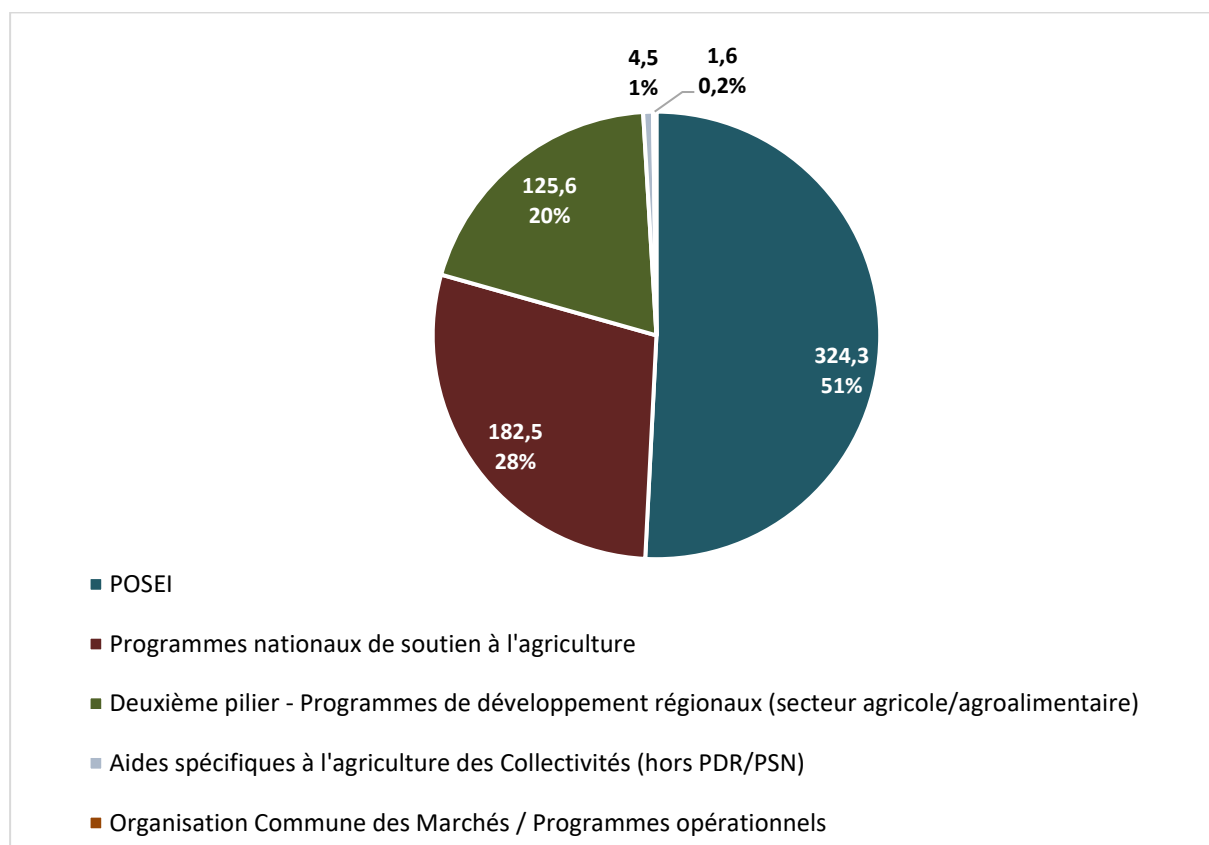


Figure 1 : Répartition des aides 2024 par programme (en millions d'euros)
Sources : ODEADOM, ASP, MASA, MOM, FAM, OFB / Réalisation : ODEADOM

Le programme POSEI (Crédits européens et complément national cumulés) représente un peu plus de la moitié de l'ensemble des aides versées, contre 28 % pour les aides nationales, 20 % pour les aides du second pilier de la PAC, 1 % pour les aides des Collectivités et 0,3 % pour les Programmes Opérationnels fruits et légumes.

Les aides attribuées à l'ensemble des territoires ont augmenté de 4 % par rapport à l'année 2023 et de 12 % par rapport à la moyenne des 7 dernières années (2017-2023). Il s'agit du niveau le plus haut de ces 8 dernières années.

Cette dynamique de consommation des crédits s'explique, dans un premier temps, par une augmentation de 18 % des crédits du FEADER. Ceci correspond à une forte consommation de la mesure 4 « Investissement physique » (+ 22 % vs 2023, soit + 13,9 millions d'euros) et de la mesure 10 « Mesures Agro-Environnementales et Climatiques » (+ 678 % vs 2023, soit + 6,9 millions d'euros).

La consommation des aides nationales a également été en croissance de 10 % par rapport à 2023. Cette dynamique s'explique par l'augmentation des crédits nationaux spécifiques à la filière canne – sucre – rhum, de 7,6 millions d'euros par rapport à 2023 et par la hausse de plus de 8 millions d'euros des aides nationales spécifiques à l'agriculture ultramarine, en particulier, celle du **fonds de secours** qui a presque doublé entre 2023 et 2024 en lien avec les conséquences du cyclone Belal à La Réunion. **Le recours en 2024 aux aides exceptionnelles au secteur fruits et légumes en Outre-mer et à la trésorerie des planteurs de banane dessert aux Antilles** dans le cadre des surcoûts liés à la guerre en Ukraine a entraîné une hausse des aides conjoncturelles de 6,6 millions d'euros.

La consommation des aides POSEI a été en recul de 4 % par rapport à 2023 avec des baisses observées sur la mesure en faveur des productions animales (- 13 % vs 2023, soit - 9,3 millions d'euros), la mesure en faveur de la diversification végétale (- 9 % vs 2023, soit - 3,4 millions d'euros) et les mesures en faveur de la filière banane (- 2 % vs 2023, soit - 2,2 millions d'euros).

Parmi les 638,4 millions d'euros, l'ODEADOM est organisme payeur de 354,4 millions d'euros et l'Agence de services et de paiement (ASP) est organisme payeur de 242,9 millions d'euros.

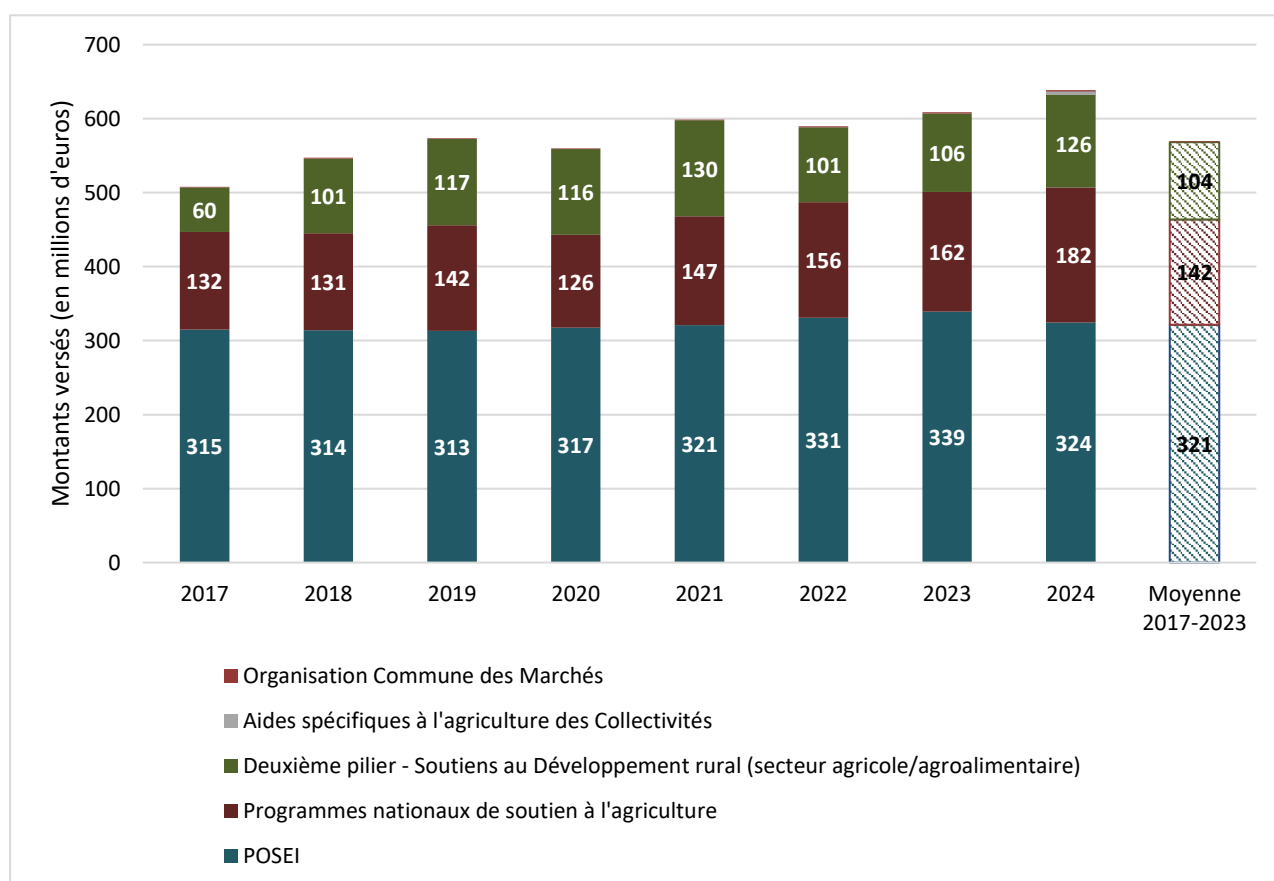


Figure 2 : Evolution des aides depuis 2017 (en millions d'euros)
Sources : ODEADOM, ASP, MASA, MOM, FAM, OFB / Réalisation : ODEADOM

2 Répartition des aides par type de financement

Les différents programmes peuvent être financés en top-up c'est-à-dire au moyen de seuls crédits nationaux¹, ou être co-financés au moyen de crédits européens complétés par des crédits nationaux.

Au global, au titre de l'ensemble des aides versées en faveur de l'agriculture ultramarine, en 2024, 245 millions d'euros ont été payés sur crédits nationaux, soit 38 % du montant total des aides, et 393 millions d'euros ont été payés sur crédits européens, soit 62 % du montant total.

Les montants versés provenant d'un financement national sont en hausse de 22 % par rapport à la moyenne 2017-2023, passant d'une part représentant 34 % des montants en 2017 à 38 % en 2024. Cette croissance est essentiellement portée par l'augmentation de l'ensemble des crédits des programmes exclusivement nationaux (aides nationales spécifiques à la filière canne-sucre-rhum, aides nationales non-spécifiques à l'agriculture ultra-marine et aides nationales spécifiques à l'agriculture dans les territoires ultramarins). Les aides versées provenant d'un financement européen sont également en hausse mais dans une moindre mesure (+ 7 % vs moyenne 2017-2023) diminuant de facto la part financée par l'Union européenne sur l'ensemble des aides versées, passant de 66 % en 2017 à 62 % en 2024.

Entre 2023 et 2024, les montants versés sur crédits nationaux et européens sont respectivement en hausse 5 % et 8 %.

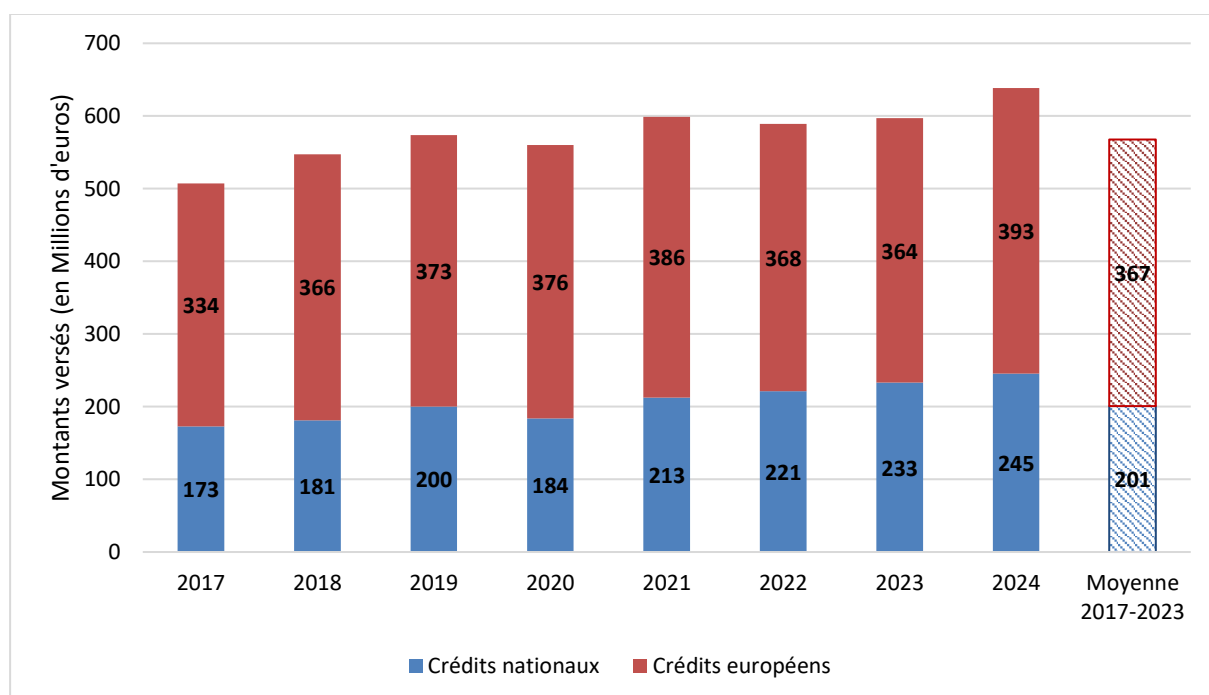


Figure 3 : Evolution des aides versées en faveur de l'agriculture ultramarine par type de financement entre 2017 et 2024 (en millions d'euros)

Sources : ODEADOM, ASP, MASA, MOM, FAM, OFB / Réalisation : ODEADOM

Plus particulièrement concernant le POSEI, les montants versés provenant de crédits nationaux ont été en constante augmentation sur la période 2017 à 2023, avec une moyenne de 11 % par an, avant de connaître une forte baisse entre 2023 et 2024 (- 22 %). Cette baisse apparente s'explique notamment par un décalage de calendrier des versements qui se sont concentrés sur la fin d'année 2023 sans que cela n'implique une diminution budgétaire sur un exercice POSEI complet. Les crédits européens ont été relativement stables, voire en légère hausse par rapport à la moyenne 2017-2023 (+ 2 %). Il en résulte, en

¹ On entend par crédits nationaux : de l'Etat ou des Collectivités

2024, une répartition des aides versées au titre du POSEI de 14 % sur financement national et de 86 % sur financement européen.

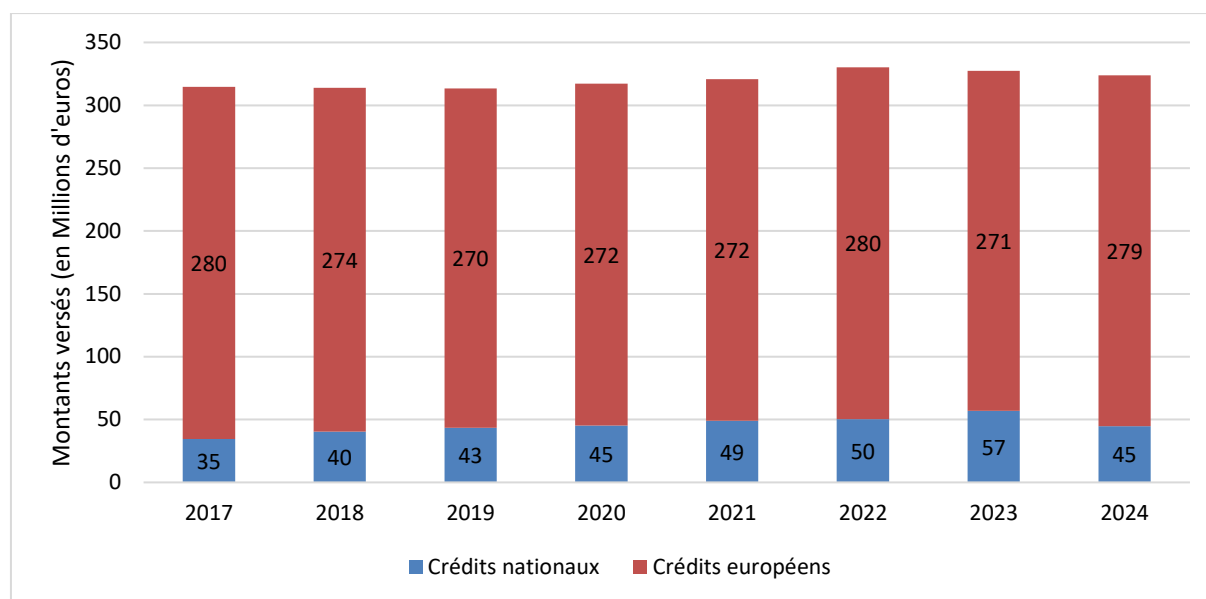


Figure 4 : Evolution des aides versées du programme POSEI par type de financement entre 2017 et 2024 (en millions d'euros)

Sources : ODEADOM, ASP / Réalisation : ODEADOM

Concernant les programmes de développement ruraux (secteurs agricole et agroalimentaire), les montants versés sur crédits européens ont augmenté de 22 % par rapport à 2023.. **Cependant, la part des aides versées sur crédits européens et sur crédits nationaux restent relativement stable à respectivement 89 % et 11 %.**

3 Répartition des aides par territoire et par filière

Les différents programmes, qu'ils soient nationaux ou européens, sont organisés de façon à cibler certaines filières, et à adapter la stratégie de soutien à chaque département. Cependant, pour des programmes et mesures plus transversaux, il est difficile de connaître avec précision la filière ou le territoire qui a bénéficié spécifiquement de ces soutiens.

En 2024, concernant les principales aides publiques à l'agriculture identifiables par filière, on note :

- **Les mesures dédiées à la filière Canne-Sucre-Rhum**, incluant les aides du POSEI et du programme national, mobilisent **216 millions d'euros** et se répartissent principalement entre la Réunion et les Antilles. Ces soutiens sont en hausse de 8 % entre 2019 et 2024.
- **Les mesures spécifiques au secteur de la banane qui consomment 128 millions d'euros au titre du POSEI**, et presque 10 millions d'euros au titre de l'aide exceptionnelle à la trésorerie des planteurs de banane dessert qui sont versés aux producteurs martiniquais et guadeloupéens. Le montant total des aides versées au titre du POSEI est relativement stable sur 6 ans. En incluant l'aide exceptionnelle de 2024, les soutiens sont en hausse de 5 % par rapport à 2023 et de 7 % par rapport à la moyenne 2019-2024.
- **Les aides aux productions animales ainsi que les aides versées dans le cadre du Régime Spécifique d'Approvisionnement** qui apporte un soutien majoritaire à l'achat d'alimentation animale **représentent 87 millions d'euros**. Ces soutiens sont globalement en hausse par rapport à 2019 mais connaissent une baisse entre 2023 et 2024 (- 9 %).
- **Les aides aux productions végétales diversifiées représentent 33 millions d'euros**, en baisse de 9 % par rapport à 2023, après une hausse continue des montants versés depuis 2019.

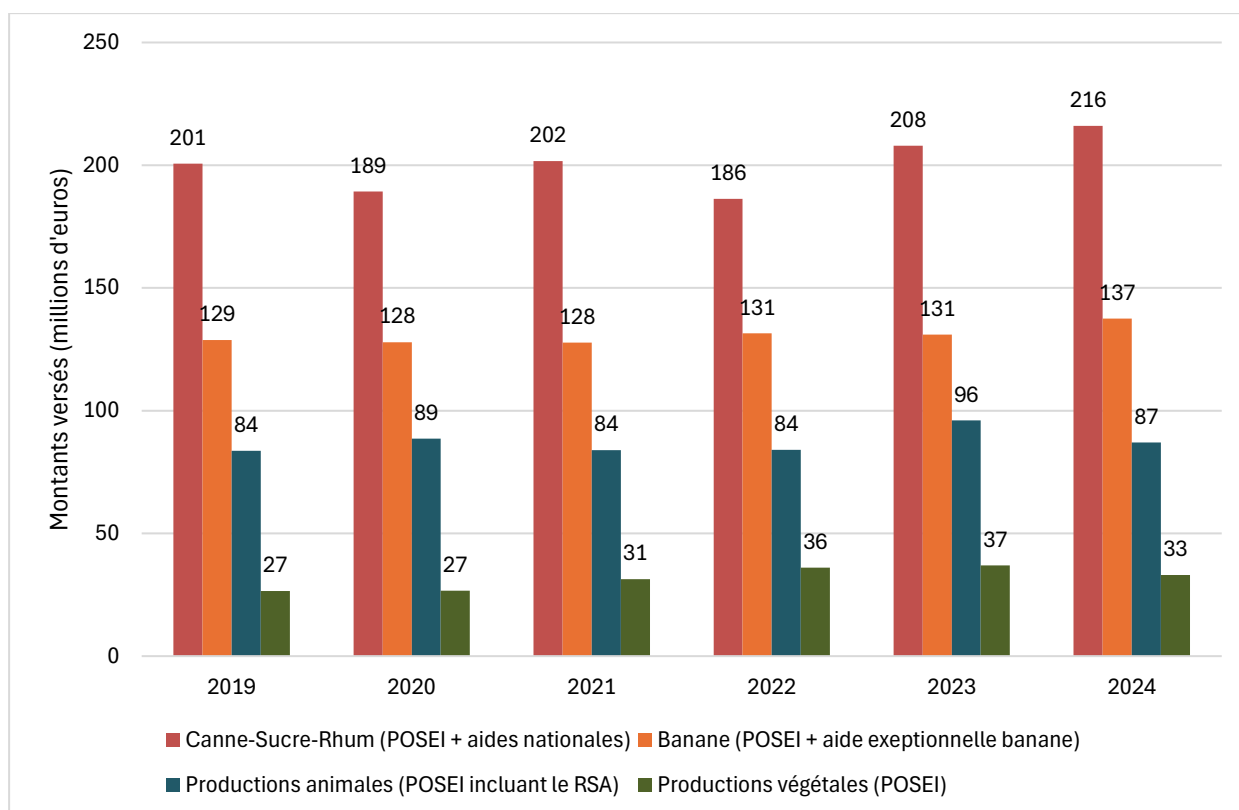


Figure 5 : Evolution des principales aides agricoles identifiables par filière depuis 2019 (en millions d'euros)

Sources : ODEADOM, ASP, MASA / Réalisation : ODEADOM

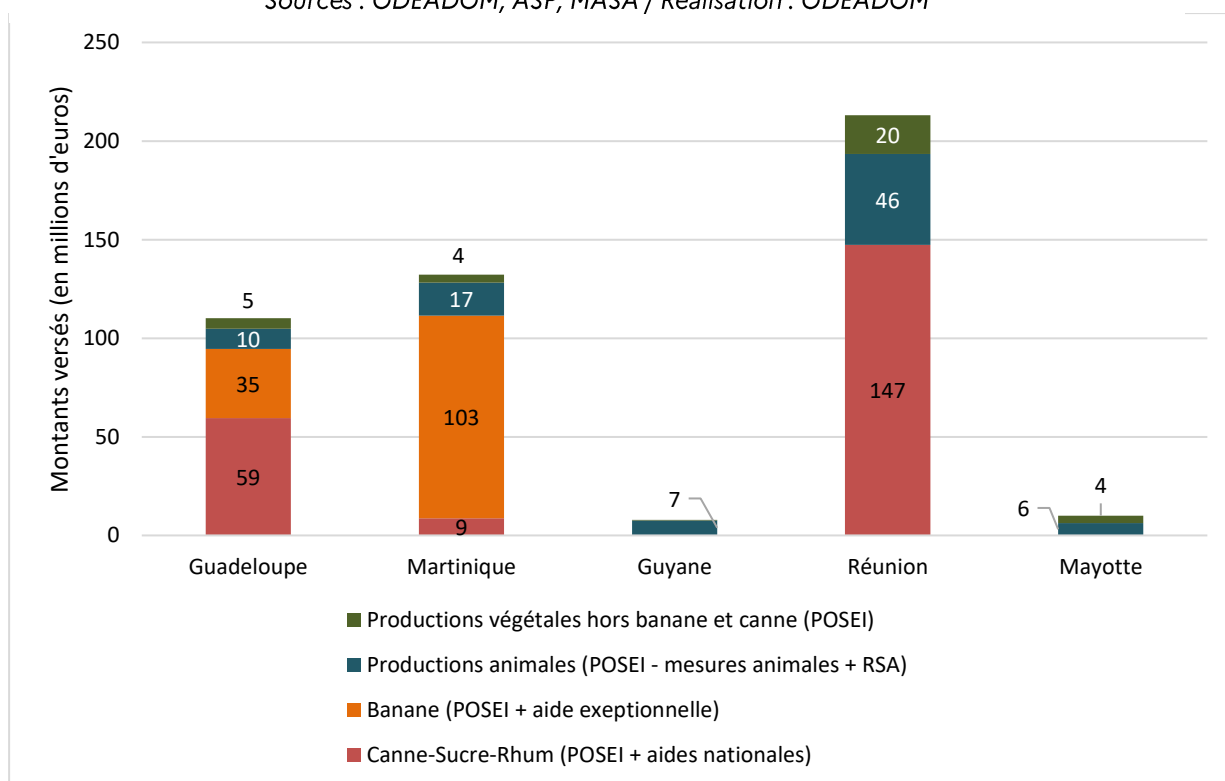


Figure 6 : Répartition des principales aides agricoles identifiables par filière et par DROM en 2024 (en millions d'euros)

Sources : ODEADOM, ASP, MASA / Réalisation : ODEADOM

Les modalités d'octroi des aides par filière impactent directement les montants versés par territoire, les départements producteurs de canne à sucre et de bananes d'export – les Antilles et la Réunion – étant bénéficiaires d'aides plus importantes, en comparaison à la Guyane et à Mayotte. Ainsi, les montants totaux versés par DROM² s'élèvent à 302,0 millions d'euros pour la Réunion, 149,1 millions d'euros pour la Martinique, 139,5 millions d'euros pour la Guadeloupe, 25,1 millions pour la Guyane et 21,4 millions pour Mayotte.

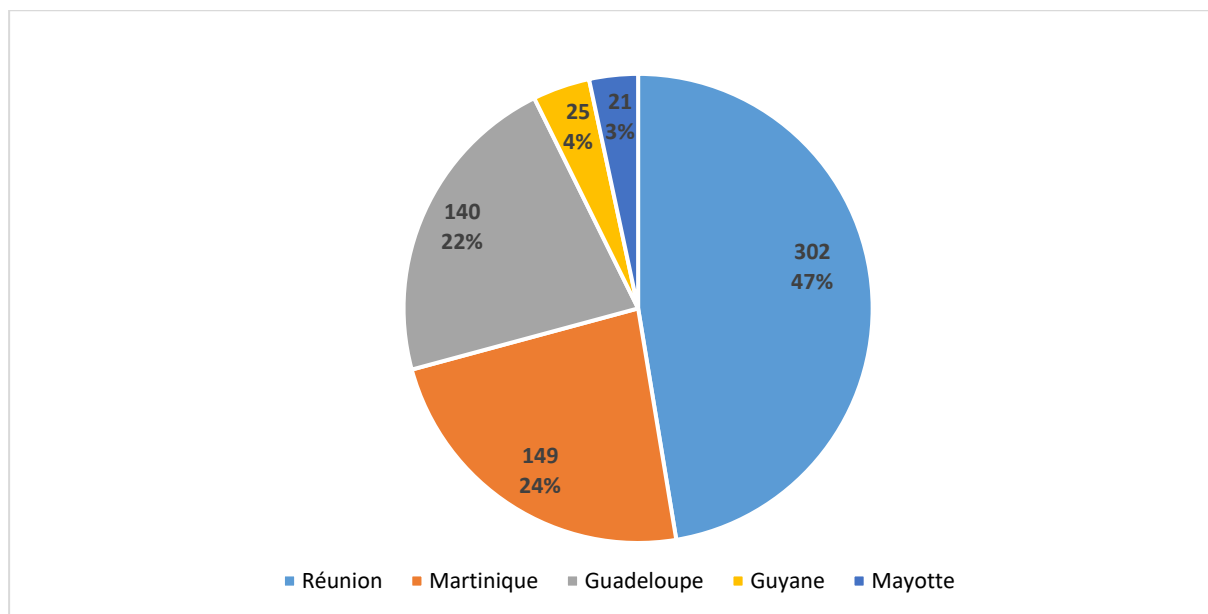


Figure 7 : Répartition des aides par DROM en 2024 (en millions d'euros)
Sources : ODEADOM, ASP, MASA, MOM, FAM, OFB / Réalisation : ODEADOM

² Hors montants non attribuables à un territoire en particulier (assistance technique, réseaux de référence...), mentionnés dans la colonne « Tous DROM » dans le tableau 1 et hors montants COM (Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon).

Bilan des soutiens et concours publics à l'agriculture des DROM

Le service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire assure la publication chaque année des concours publics à l'agriculture dans le cadre des comptes de l'agriculture de la Nation, pour lesquels l'ODEADOM élabore la partie spécifique sur les DROM. Le périmètre global ainsi que celui des grands postes de soutiens à l'agriculture diffèrent légèrement entre la présente note de bilans des soutiens et celle des concours publics à l'agriculture des DROM. **Le périmètre des soutiens à l'agriculture ultramarine publié ci avant est un peu plus large.** Il comprend des dépenses affectées à des structures qui dépassent le secteur agricole au sens strict défini par le SSP. Cela impose certaines précautions dans les interprétations de ces bilans.

Ainsi, au total, les concours publics à l'agriculture des DROM du bilan SSP ont représenté **789,4 millions d'euros** en 2024 quand le bilan des soutiens à l'agriculture ultramarine de la présente note recense **835,8 millions d'euros**.

Dans le détail par grand poste, les concours publics identifient les aides aux marchés et aux revenus agricoles. **Les aides aux marchés et aux revenus agricoles sont très orientées dans les DROM vers les aides liées aux produits.** 274,2 millions d'euros ont été versés dans le cadre d'aides couplées aux productions végétales et animales en 2024. Elles se divisent entre la contribution du POSEI, à hauteur de 204,9 millions d'euros, et celle des aides nationales à la production de canne.

L'importance de l'aide à l'organisation des filières est la deuxième spécificité des DROM avec 184,7 millions d'euros payés au global pour l'ensemble des filières, en progression par rapport à 2023. Du fait de son importance ancienne et actuelle dans l'économie agricole des DROM, 75 % de ces aides sont consacrées à la filière canne à sucre, sucre et rhum.

Les allègements de charges qui ont été séparés des aides versées dans le présent bilan des soutiens sont classés dans ce grand poste des marchés et revenus agricoles des concours publics. Enfin, sont également inclus **les paiements de base, qui sont réalisés uniquement à Mayotte** dans la mesure « production végétale » du POSEI et **les indemnités face aux calamités agricoles** qui correspondent essentiellement aux paiements du fonds de secours, identifiés dans les aides nationales spécifiques à l'agriculture ultramarine dans le présent bilan.

Le poste lié au développement rural/environnement des concours publics correspond à un groupement de certaines sous-mesures des programmes régionaux de développement rural avec un périmètre plus restreint que celui présenté dans la présente note. En effet, le bilan des soutiens intègre des subventions d'investissement importantes dans l'éco système ultra marin. En 2024, 31,6 millions d'euros de subventions des programmes régionaux de développement rural ont ainsi été mobilisés dans les investissements aux industries agroalimentaires, à la création et au développement d'activité non agricole des exploitations agricoles ou encore dans la mise au point de nouveaux produits, de nouvelles pratiques y compris liées à l'adaptation au changement climatique.

Enfin le poste lié à **la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux** correspond au service public d'équarrissage et au plan Ecophyto de la catégorie programmes nationaux du bilan des soutiens (respectivement soutiens spécifiques et non-spécifiques à l'agriculture ultramarine).

Cette approche des concours publics permet une comparabilité à méthode identique avec les soutiens versés dans l'Hexagone. Ainsi, au global, les concours publics à l'agriculture ultramarine chiffrés à 789,4 millions d'euros correspondent aux 16 219,2 millions d'euros chiffrés pour la France entière, soit 4,9 % des concours nationaux. Cela permet également une analyse des différentiels de modalités de soutien. Ainsi, par exemple, les paiements de base (découplés) représentent 44,7 % des soutiens France entière mais seulement 0,3 % des soutiens à l'agriculture ultra-marine. A l'opposé les aides liées aux produits (couplées) ne représentent que 7,8 % des soutiens pour la France entière mais 34,7 % pour les territoires d'Outre-mer. Ceci est notamment lié à la structure même du programme POSEI qui permet une application très différenciée de la PAC en Outre-mer.

Tableau 1 : Concours publics à l'agriculture des DROM détaillés sur budget national et européen

Concours publics dans les DROM (en euros courants)	2020 exécuté	2021 exécuté	2022 exécuté	2023 exécuté	2024 exécuté	Évolution 2023-2024 (en %)
Agriculture et développement rural	745,2	792,9	782,5	798,6	789,4	-1,1
Marchés et revenus agricoles	631,0	655,9	679,7	679,7	688,7	+1,3
Paielements de base et majorations	2,4	2,4	2,2	2,7	2,5	-8,3
<i>Paieement de base Mayotte</i>	<i>2,4</i>	<i>2,4</i>	<i>2,2</i>	<i>2,7</i>	<i>2,5</i>	<i>-8,3</i>
Aides liées aux produits	239,7	267,8	280,1	290,5	274,2	-5,6
<i>Aides végétales</i>	<i>205,0</i>	<i>219,6</i>	<i>226,6</i>	<i>230,9</i>	<i>230,9</i>	<i>+0,0</i>
<i>Aides animales</i>	<i>34,7</i>	<i>48,1</i>	<i>53,6</i>	<i>59,6</i>	<i>43,2</i>	<i>-27,5</i>
Interventions sur les marchés	0,1	0,1	0,0	0,2	0,4	+54,5
<i>Stockage</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,0</i>	<i>0,2</i>	<i>0,4</i>	<i>+54,5</i>
Organisations des filières	184,9	174,2	170,7	168,3	184,7	+9,8
<i>POSEI filière canne à sucre</i>	<i>126,5</i>	<i>132,8</i>	<i>129,3</i>	<i>126,4</i>	<i>136,6</i>	<i>+8,1</i>
<i>Filières (OP, Approvisionnement)</i>	<i>58,4</i>	<i>41,4</i>	<i>41,4</i>	<i>41,8</i>	<i>48,1</i>	<i>+14,9</i>
Expérimentation, appui technique, génétique	3,2	3,3	6,7	6,1	6,0	-1,3
Actions de promotion et qualité des produits	2,1	1,7	1,9	1,8	5,2	+196,2
Gestion des aléas de production	0,8	3,3	15,8	9,6	18,4	+91,2
<i>Indemnités calamités agricoles</i>	<i>0,8</i>	<i>3,3</i>	<i>6,1</i>	<i>8,0</i>	<i>15,6</i>	<i>+94,0</i>
<i>Aides de crise (covid, gel, influenza aviaire, Ukraine)</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>9,7</i>	<i>1,6</i>	<i>2,8</i>	<i>+77,3</i>
Allègements de charges	197,9	203,2	202,2	200,5	197,3	-1,6
<i>Fiscales</i>	<i>185,6</i>	<i>190,7</i>	<i>189,2</i>	<i>186,7</i>	<i>182,9</i>	<i>-2,0</i>
<i>Sociales</i>	<i>12,3</i>	<i>12,5</i>	<i>13,0</i>	<i>13,9</i>	<i>14,5</i>	<i>+4,2</i>
Développement rural et Environnement	110,7	133,6	99,5	114,9	97,7	-14,9
Installation, Cessation, Aides à l'investissement (modernisation, prêts bonifiés, environnement)	42,2	58,5	41,5	45,0	43,0	-4,5
Compensation de handicaps naturels (ICHII)	11,2	11,4	7,6	11,0	11,0	+0,5
Agriculture biologique et mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)	8,8	6,8	7,3	1,2	8,0	+537,1
Aménagements ruraux (hydraulique, foncier), emploi rural	48,6	56,8	43,1	57,6	35,7	-38,1
Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	3,5	3,4	3,3	4,1	3,1	-23,8
Service public de l'équarrissage	2,4	2,3	2,2	2,9	2,3	-19,3
Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	1,1	1,1	1,1	1,2	0,8	-35,0

Sources : MASA/SSP et ODEADOM.

Source : Agreste, Commission des comptes de l'agriculture de la Nation, Les Dossiers, septembre 2025

Documentation et compléments

Le tableau détaillant les montants versés par aide et par département est disponible sur le site de l'ODEADOM (<http://www.odeadom.fr/observatoire/>, onglet données chiffrées).

Les données spécifiques au programme POSEI font l'objet de publications spécifiques dont le rapport annuel d'exécution est publié chaque année. Celui-ci présente les données par année de programme POSEI et non par année de paiement, ce qui peut générer de légères différences de chiffres. Retrouvez le Rapport annuel d'exécution via le lien suivant : <https://www.odeadom.fr/ressources/posei/>

Les différentes notes de l'observatoire sont disponibles sur le site de l'ODEADOM : <https://www.odeadom.fr/observatoire/>

Le rapport de l'inspection générale des finances, intitulé "Evaluation du régime d'aide fiscale à l'investissement productif en outre-mer", paru en juillet 2023, est disponible via ce lien : [Évaluation du régime d'aide fiscale à l'investissement productif en outre-mer - igf - IGF Inter \(finances.gouv.fr\)](#). Pour le secteur de l'agriculture, elle estime que sur la période évaluée 2017-2022, 439 millions d'euros de dépenses fiscales ont été réalisés, soit 87,9 millions d'euros en moyenne par an.

La Cour des comptes a réalisé en 2023 un rapport consacré aux subventions à l'agriculture et à la pêche Outre-mer pour la période 2015 – 2022 disponible via ce lien : <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-subventions-lagriculture-et-la-peche-en-outre-mer>

La présentation des concours publics à l'agriculture ultramarine fait désormais l'objet d'une présentation, au sein de la Commission des comptes de l'agriculture de la nation. Le lien est le suivant vers la publication complète : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Dos2501/detail/>